



LA CHARTE VILLE

Charte de prévention du risque
infectieux pour les professionnels
de santé de ville

CONTEXTE

La prévention du risque infectieux associé aux soins s'applique tout au long du parcours de santé des patients, que ce soit en établissement de santé ou médico-social et en structure « de ville »

L'auto-évaluation et l'analyse des pratiques au regard de référentiels, permet à chaque professionnel d'envisager les voies de progrès possibles

CONCEPTION : GROUPE DE TRAVAIL PILOTÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Composition du Groupe de travail « Prévention des infections associées aux soins en Ville » piloté par DGS-DGOS et le Dr Serge Deschaux (UNPS)

BERGER-CARBONNE Anne	ANSP
BLANCHARD Hervé	SF2H
BLANKAERT Karine	CPias Haut de France
BRAMI Jean	HAS
CAUMEL-DAUPHIN Francine	ONSSF / UNPS
COIMBRA Serge	FNP / UNPS
DESCHAUX Serge	CNSD / UNPS
LANDI Bruno	Défenseur des droits
MAGNE Philippe	DGOS/PF2
MAUGAT Sylvie	ANSP
MENA-DUPONT Dominique	CNAMTS
MEYER Arlette	DGOS/PF2
MONIER Sylvie	CCLIN Sud-Est
POUJOL Isabelle	CIRE Auvergne-Rhône-Alpes
RAIMBAULT Anne	FNI / UNPS
RENARD-DUBOIS Sylvie	DGOS/PF2
SAVEY Anne	CPias Auvergne-Rhône-Alpes
SENE-BOURGEOIS Martine	CISS / Le Lien
TAHRAT Anne-Marie	DGCS
VAN MELKEBEKE Eric	URPS Bretagne

OBJECTIFS ET PRINCIPES

Faciliter l'engagement dans la démarche en formalisant les points importants

Afficher et valoriser cet engagement au regard des patients usagers

Contenu modulable selon les catégories professionnelles et les soins pratiqués

Personnalisable, imprimable et affichable dans le lieu d'exercice

Volontariat, pas d'enregistrement des professionnels signataires

PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX ET DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

En tant que professionnel de santé, soucieux de fournir à mes patients des soins de qualité pour une meilleure sécurité, en particulier dans le domaine de la prévention du risque infectieux et de la maîtrise de la résistance des bactéries aux antibiotiques,

je m'engage quotidiennement à :



✓ Effectuer une hygiène des mains avant et après votre examen ou votre soin



✓ Mettre à disposition des masques à porter si vous toussiez ou avez de la fièvre

✓ Vous garantir l'usage conforme de matériels stérilisés ou désinfectés

✓ Recourir à une filière d'élimination des déchets de soins à risque

✓ Réaliser tout geste technique dans les conditions d'hygiène et d'asepsie adaptées

✓ Utiliser des tests rapides d'orientation diagnostique d'infections bactériennes

✓ Vous prescrire des antibiotiques uniquement s'ils sont nécessaires



✓ Respecter les recommandations nationales de prescription d'antibiotiques

✓ Vous expliquer en détails votre traitement antibiotique



✓ Participer à l'information dispensée par le médecin sur votre traitement antibiotique

✓ Participer à la surveillance clinique de votre traitement antibiotique

✓ Etre à jour de mes vaccinations

✓ Veiller aux vaccinations de mon équipe soignante



✓ Faire régulièrement le point sur vos vaccinations

✓ Actualiser mes connaissances sur la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance

✓ Répondre à vos interrogations sur tous ces sujets



Nom :
Profession :
Date :
Signature :

Précautions standard et respect des bonnes pratiques de soins :

- ✓ Hygiène des mains
- ✓ Mise à disposition de masques
- ✓ Désinfection des dispositifs médicaux
- ✓ Élimination des déchets de soins
- ✓ Asepsie des gestes techniques

« Actualiser mes connaissances sur la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance »

Lutte contre l'antibiorésistance :

- ✓ TROD
- ✓ Prescription d'ATB « uniquement s'ils sont nécessaires »
- ✓ Respect des recommandations nationales
- ✓ Explication détaillée de l'antibiothérapie / participation à cette information
- ✓ Surveillance clinique de l'antibiothérapie

Vaccination :

- ✓ Du professionnel signataire
- ✓ De l'équipe de soins
- ✓ Du patient

« Répondre à vos interrogations sur tous ces sujets »

COMMENT DIANTRE Y ACCÉDER ?

Ministère des Solidarités et de la Santé

Rechercher

Actualités Grands dossiers Ministère Métiers et concours Professionnels Études et statistiques

Affaires sociales Prévention en santé Santé et environnement Soins et maladies Système de santé et médico-social

Accueil > Soins et maladies > Qualité des soins et pratiques > Sécurité > Sécurité des soins - sécurité des patients > Charte de prévention du risque infectieux

Charte de prévention du risque infectieux

Une charte d'engagement pour les professionnels de santé de ville

Antibiotique | Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux | Prévention en santé | Soins

A+ A- [icônes]

La prévention du risque infectieux associé aux soins s'applique tout au long du parcours de santé des patients, que ce soit en établissement de santé ou médico-social et en structure « de ville ». Elle repose sur la mise en œuvre des précautions standard d'hygiène et le respect de bonnes pratiques de soins définies au sein de référentiels.

Par ailleurs, l'antibiorésistance est un défi majeur de santé publique pour le XXI^{ème} siècle : elle fragilise les capacités de traitement des infections et diminue les chances de guérison des patients atteints. Des recommandations d'utilisation des anti-infectieux sont également établies.

Enfin, la protection vaccinale de tous les professionnels de santé vient compléter l'arsenal de prévention du risque infectieux.

C'est pour faciliter et afficher l'engagement dans cette démarche qu'une charte a été conçue à destination de l'ensemble des professionnels de santé de ville, qu'ils soient prescripteurs d'antibiotiques ou non. Cet outil, pragmatique, a été réalisé par un groupe de travail sous le pilotage de la direction générale de la santé (DGS) et de la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

La charte d'engagement est modulable selon les différentes catégories et pratiques professionnelles, quel que soit le lieu d'exercice. Elle est également disponible sur le [portail des CPIAS](#) (centres de prévention des infections associées aux soins).

Personnalisable et imprimable, elle peut – sur la base du volontariat – être affichée dans le lieu d'exercice ou être distribuée aux patients s'ils le désirent. Ainsi, la charte contribuera à l'analyse des pratiques et à la valorisation de l'engagement des professionnels au regard des patients.

PDF Charte de prévention du risque infectieux et de la résistance aux (...) Téléchargement (136.4 ko)



Charte d'engagement du professionnel de santé pour la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance

Edito

Dr Serge DESCHAUX, sous mandat UNPS
Coordonnateur du Comité de suivi du Propias pour les soins de ville



« Les attentes de la société et des patients vis-à-vis des professionnels et des établissements de santé ont évolué. Désormais, la qualité des soins ne se présume plus. Pour cela la qualité en médecine doit être définie, évaluée, prouvée et au-delà constamment améliorée »
Cette déclaration fondatrice de Jean-François Mattéi, ancien ministre de la santé, prend aujourd'hui tout son sens.

La culture de l'évaluation se met durablement en place au sein de toutes les professions de santé. Autoévaluer les pratiques, pour discerner les écarts, devient maintenant essentiel. Evaluer sa propre activité pour la comparer aux documents référentiels relève d'une démarche saine et pleine d'émulation. A chacun de se positionner face à ses propres responsabilités et d'envisager les voies de progrès possibles.

L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au seul bénéfice des patients doit passer par cet effort. Ce même effort nous paraîtra moindre quand nous mesurerons tout le bénéfice sur le plan de l'organisation et de la sécurité pour notre personnel (quand nous en avons) et nous-mêmes. Ce même effort doit être volontairement affichable.

C'est tout le sens donné à la charte d'engagement¹ qui vous est ici présentée. Conçue par des praticiens de terrain, elle est modulable et applicable à chacun des exercices. Elle doit susciter l'analyse des pratiques de prévention des infections associées aux soins et elle s'appuie chaque fois sur des connaissances annexées sur le site.

Afficher votre charte au sein de votre cabinet ou de votre structure, vient sceller et valoriser votre engagement au regard des patients. Ils y verront votre sens des responsabilités et vous accompagneront encore plus intentionnellement dans l'observance de vos conseils ou prescriptions.

Mode d'emploi

La prévention du risque infectieux associé aux soins est une des priorités de la prise en charge du patient. Elle s'applique tout au long de son parcours de soins que ce soit en établissements de santé, en établissements médico-sociaux ou lors des soins réalisés par les professionnels de santé en ville. Elle repose sur des actions d'hygiène de base auxquelles tout professionnel doit pouvoir s'engager. Par ailleurs, l'émergence de la résistance des bactéries aux antibiotiques fragilise les capacités de traitement des infections et, en conséquence, les chances de guérison des patients atteints. La mise en œuvre individuelle et collective d'actions simples et dont l'efficacité est clairement démontrée permettra d'inverser cette tendance.

C'est pourquoi, afin d'affirmer votre préoccupation de fournir à vos patients des soins de qualité et sécurisés, en particulier dans le domaine du risque infectieux et vis à vis de l'antibiorésistance, nous vous invitons à constituer votre charte d'engagement personnalisée :

1. Accédez à la charte ci-dessous
2. Sélectionnez les items qui correspondent à votre pratique professionnelle
3. Remplissez vos coordonnées afin qu'elles apparaissent sur la charte
4. Validez
5. Imprimez

Après l'avoir signée et y avoir apposé votre photo si vous le souhaitez, vous pourrez l'afficher dans votre salle d'attente ou imprimer des flyers à distribuer à vos patients lors de vos visites à domicile.

➔ Accédez à la charte

Cliquez ici pour nous contacter et/ou pour recevoir des informations concernant la prévention des infections ou